

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DJS 360** Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association A.C.T.I.S.C.E. (Actions Pour Les Collectivités Territoriales Et Initiatives Sociales Sportives Culturelles Et Educatives) pour la gestion du centre d'animation Point du Jour, avec son antenne Mesnil-Saint Didier (16e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-18 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux, en date du 7 juin 2010 ;

Vu le vote du Conseil du 16e arrondissement, en date du 25 janvier 2010, décidant le mode de gestion déléguée pour le centre d'animation Point du Jour, 1 à 9, rue du Général Malleterre et 2 à 6 rue du Général Niox et son antenne Mesnil-Saint Didier, 25, rue Mesnil (16e) ;

Vu la délibération, en date des 5 et 6 juillet 2010, approuvant le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Point du Jour et son antenne Mesnil-Saint Didier (16e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Point du Jour et son antenne Mesnil-SaintDidier (16e) ;

Vu les rapports de la Commission de délégation de service public, en date des 16 décembre 2010, 25 janvier 2011, 5 avril 2011, et 3 mai 2011 ;

Vu le rapport du Maire sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat, dont le texte est joint à la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Point du Jour, 1 à 9, rue du Général Malleterre et 2 à 6, rue du Général Niox et de son antenne Mesnil-Saint Didier, 25, rue Mesnil (16e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer cette convention avec l'association A.C.T.I.S.C.E. (Actions Pour Les Collectivités Territoriales Et Initiatives Sociales Sportives Culturelles Et Educatives) dont le siège social est situé 13, rue Gouthière (13e) ;

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 011, nature 611, rubrique 422 des budgets de fonctionnement de l'état spécial de la mairie du 16e arrondissement, dotation de gestion locale, pour 2011 et les exercices suivants, sous réserve des décisions de financement correspondantes.

Article 4 : Les recettes constatées seront inscrites au chapitre 75, nature 757, rubrique 422 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2011 et suivants.